

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 20/2025

le 25 juin 2025

Stratégie de végétalisation des espaces publics, demande de crédit de Fr. 62'000.- pour la réalisation d'une microforêt au cimetière de Vassin et réponse au postulat du groupe PLR « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur »

10.03.02-2505-Preavis-20-Postulat-PLR-Ilots-chaleur-Microforets.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif, dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR intitulé « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur », la présentation à votre Conseil de la stratégie de la Municipalité concernant la gestion extensive et la végétalisation des parcelles propriété communale et du domaine public, en réponse au postulat du groupe PLR intitulé « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur » renvoyé directement à la Municipalité le 13 décembre 2023 et à solliciter une demande de crédit de réalisation de Fr. 62'000.- pour la création et la plantation, durant l'automne 2025, d'une première microforêt urbaine au cimetière de Vassin.

2. Préambule

Le plan climat communal fixe comme objectif d'augmenter de 30 % le taux de canopée¹ de notre Commune à l'horizon 2035 par rapport à la situation de 2023. Cette année-là, le taux était de 15,39 % dans la zone bâtie (excluant les secteurs agricoles / viticoles du nord du territoire communal) et l'objectif est de le porter à 20 %. La Commune, en qualité de propriétaire de diverses parcelles et du domaine public, doit donc faire un effort conséquent de plantation ces prochaines années afin de participer à l'atteinte de cet objectif. Celui-ci ne pourra cependant être atteint qu'avec le concours des propriétaires privés, détenteurs de 79 % de la surface au sol en zone bâtie.

En parallèle, l'entretien des actuels espaces verts évolue depuis plusieurs années vers une gestion extensive, afin de favoriser la biodiversité d'une part et de limiter les coûts d'intervention d'autre part. Une gestion extensive est définie comme étant une approche d'entretien des espaces verts qui se caractérise par un minimum d'interventions, avec une très



¹ Le taux de canopée correspond à la proposition d'un territoire donné couvert par la cime des arbres



faible voire l'absence d'utilisation de produits chimiques (engrais), et qui donne priorité au développement de la biodiversité. Notre Commune a été labélisée « VilleVerte Suisse, bronze » en 2023 par l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP), démarche exigeante qui a permis de valoriser les nombreuses actions déjà mises en place dans cet esprit par la Municipalité dans la gestion des espaces verts communaux. Un processus continu d'amélioration est en cours afin d'obtenir une certification « argent » à l'horizon 2030.

Finalement, l'enjeu de l'arrosage et des ressources en eau est une thématique également importante à l'avenir et qui fait l'objet d'un des objectifs du plan climat communal. A ce sujet, la Municipalité a récemment pu obtenir, de l'Etat de Vaud, une concession pour pomper l'eau directement du lac, via une crépine ad hoc et une pompe fixée sur les véhicules communaux dotés d'une citerne. Ceci afin d'arroser les divers massifs en eau pompée en question, plutôt qu'en eau potable. De plus, la mise en œuvre d'une gestion différenciée et extensive des espaces verts permet de limiter nettement les besoins en arrosage.



Dispositif mobile de pompage d'eau non-potable du lac afin d'arroser les espaces verts et massifs



Exemple de gestion extensive – mise en place d'une prairie fleurie au Collège Courbet

Afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux qui nécessitent de revoir en profondeur la façon de gérer et d'entretenir les espaces verts communaux, la Municipalité a établi une stratégie générale. Ce plan prévoit, d'ici à 2030, une transformation parfois importante de la gestion et de l'aménagement de ces espaces impliquant notamment de planter de nouveaux arbres là où cela est techniquement faisable et réaliste. Ce plan vous est présenté dans le présent préavis et l'augmentation des moyens financiers nécessaires à sa réalisation seront sollicités par voie budgétaire ces prochaines années.

En parallèle de ce travail, le dépôt du postulat « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur » a permis d'alimenter les réflexions déjà en cours en lien avec la création de microforêts urbaines. Trois sites ont été identifiés afin de créer des sites d'envergure, à savoir les talus aux alentours du terrain de football synthétique de Gérénez, îlot de chaleur important, le parking sur l'avenue de la Perrausaz (lequel sera transformé tout en maintenant le nombre de places de stationnement) et un espace du cimetière de Vassin en bordure de la même avenue, correspondant à deux anciens secteurs de tombes à la ligne récemment désaffectés. Ces microforêts permettront de participer à l'augmentation du taux de canopée, de lutter contre les îlots de chaleur identifiés et d'améliorer la biodiversité en ville. Ces secteurs ont été identifiés en fonction de la carte des îlots de chaleur mise à disposition par l'Etat de Vaud sur son guichet cartographique et des possibilités spatiales effectives à disposition permettant leur réalisation.

3. Plan de gestion différenciée et de plantation d'arbres

3.1. Objectifs et méthodologie

L'ensemble des espaces verts entretenus par le Service de l'urbanisme et des travaux publics ont été répertoriés numériquement et leur aménagement actuel passé en revue. Pour chaque secteur, il a été étudié et réfléchi aux possibilités de plantation et aux aménagements à créer pour passer à une gestion extensive, tout en tenant compte des usages du lieu, des contraintes techniques (présence de canalisations, etc.), des objectifs esthétiques et autres. Une image directrice de ces aménagements a ensuite été esquissée, de même qu'une planification sur les cinq prochaines saisons de plantation² afin que l'effort et le travail demandé soit en adéquation avec les ressources humaines disponibles. Finalement, un estimatif financier des travaux nécessaires a été établi (hors coûts de personnel). Il est important de préciser que cette image directrice des aménagements fera l'objet, au fur et à mesure de la concrétisation de ce plan, de réflexions de détail avant concrétisation.

Cette réflexion ne prend pas en compte les projets de réaménagements routiers, pour lesquels une analyse détaillée est systématiquement menée afin de maximiser la plantation d'arbres et les surfaces perméables. Cet objectif se heurte cependant souvent à d'autres contraintes (normes, gabarits, canalisations, autres usages des surfaces) et l'analyse ne peut se faire que lors de l'étude détaillée du projet.

Par ailleurs, certaines parcelles ont été volontairement exclues à ce stade de la planification. En effet, ces secteurs sont soumis à diverses contraintes particulières et feront l'objet, en temps utile, de projets spécifiques en lien avec divers projets en cours ou à venir. Il s'agit exhaustivement des secteurs suivants :

- Parcelle de La Faraz : une réflexion détaillée prenant en compte l'ensemble des enjeux sur ce site doit être menée à court terme, ce qui permettra ensuite de planifier un projet d'aménagement spécifique prévu au plan des investissements (2026-2027) afin de répondre aux motions et postulats en suspens à ce sujet.
- Parcelle du collège de Bel-Air et parking attenant : conformément à la stratégie immobilière, l'extension du collège actuel puis la création planifiée d'un nouveau bâtiment impliqueront des réflexions ad hoc en temps utile s'agissant des aménagements extérieurs ; il n'est pas pertinent, dans l'intervalle, de prévoir des changements ou des nouvelles plantations.
- Parcelle 736 – Av. des Alpes : conformément à la stratégie immobilière, cette parcelle pourrait faire l'objet de constructions à moyen terme. Dans l'intervalle, son entretien est déjà géré de façon extensive et il n'est pas opportun d'y prévoir des plantations supplémentaires.
- Jardin Roussy, quai Roussy et jardins de l'Oyonne : ce secteur particulier fait l'objet de réflexions ad hoc et fera l'objet le cas échéant de préavis spécifiques.
- Jardins du Château, Verger de la Ville : ces secteurs ne devraient pas être sensiblement modifiés, et, quoi qu'il en soit, seulement après les travaux de rénovation du Château.
- Plage de la Maladaire : un projet complet est en cours d'étude en lien avec le postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) « Agrandissement de la grève à la place de la Maladaire » et fera l'objet d'un préavis spécifique.
- Parcelle de la garderie du Gregnolet : un projet détaillé d'aménagements extérieurs est en cours en lien avec la construction de la garderie et prévoit la plantation de divers arbres et arbustes.
- Secteur de la Malègue : des réflexions sont en cours en lien avec l'entreprise de correction fluviale de l'Oyonne et l'amélioration de la protection contre les crues ; dans l'intervalle, aucune intervention n'est prévue sur ces parcelles richement arborées.

² La plantation d'arbres se fait de préférence à l'automne, éventuellement au printemps

- Parc Fesquet : le nouvel aménagement est déjà en cours d'exécution en lien avec le préavis municipal N° 38/2024.

3.2. Aménagements

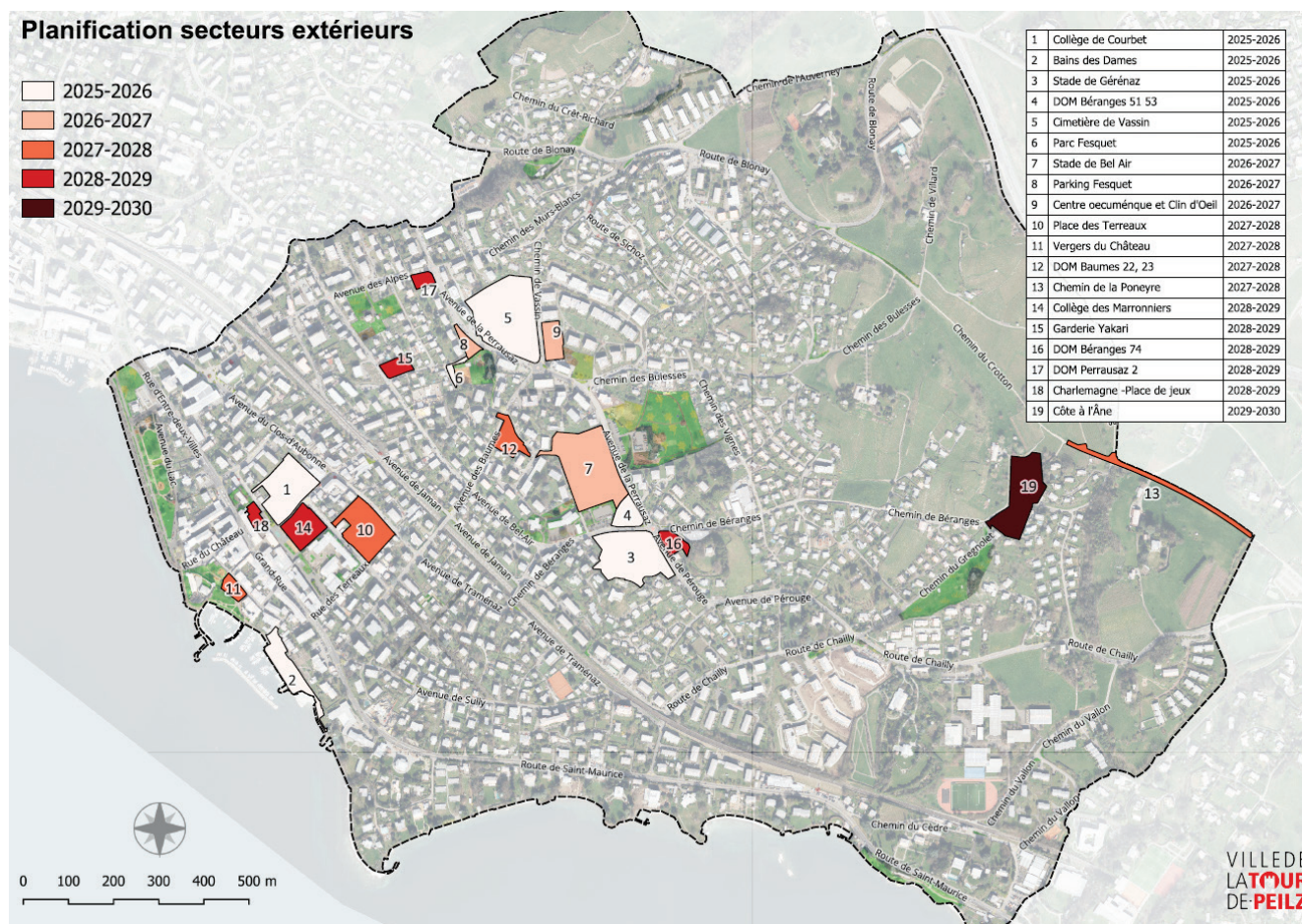
Les différents aménagements visant à concrétiser une gestion extensive sont détaillés dans le document ci-annexé pour les différentes parcelles communales à l'exception de celles susmentionnées. Au total, le plan prévoit sur les secteurs concernés la plantation de près de 110 arbres isolés pour les cinq prochaines années, sans compter les trois secteurs planifiés de microforêts urbaines. Cela permettra, à terme, de faire passer le taux de canopée de 15,36 à environ 16 %, ceci sans tenir compte des zones non-traitées par le plan et des projets de réaménagements de rues et d'avenues.

Ces aménagements sont principalement des types suivants :

- plantations d'arbres et d'arbustes
- création et mise en place de prairie fleuries sèches ou humides, selon la configuration des lieux
- création et mise en place gazon extensif, de type « gazon fleuri »
- création de structures rudérales et de microstructures écologiques ponctuelles (murgier, bois mort, etc.)
- plantation de haies vives
- création de plans d'eaux (étangs)

3.3. Calendrier des aménagements

La mise en œuvre de ces aménagements implique le concours du personnel communal pour la planification, la coordination et l'exécution des divers travaux y relatifs. Afin d'intégrer ces changements en sus du travail habituel d'entretien et de gérer à bon escient les ressources humaines



Planification quinquennale de la mise en œuvre du plan de gestion différenciée

disponibles, une planification sur cinq ans a été élaborée en fonction de l'ampleur de la tâche pour chaque secteur, selon la carte ci-dessous. Cette planification est indicative.

4. Création d'une microforêt au cimetière de Vassin

Le plan de gestion différenciée présenté au chapitre 3 prévoit l'aménagement de trois microforêts d'envergure, soit une sur les talus du terrain de football synthétique de Gérénez, important îlot de chaleur, une seconde sur l'actuel parking de l'av. de la Perrausaz (tout en maintenant le nombre de places de stationnement), et la troisième au cimetière de Vassin. La plantation de microforêts nécessitant des compétences techniques spécifiques afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de la réussite des interventions, la Municipalité s'est entourée d'un mandataire externe spécialisé dans ce domaine afin de s'assurer de la viabilité du projet. L'expérience acquise à cette occasion par les collaborateurs du Service de l'urbanisme et des travaux publics permettra de prévoir ensuite, à l'interne, la planification et la réalisation des deux autres microforêts, planifiée d'ici à 2030 selon le plan général détaillé au chapitre 3.

4.1. Situation

L'ex-secteur 6 des tombes à la ligne du cimetière de Vassin a été désaffecté en 2024, les dernières inhumations ayant été réalisées plus de 30 ans auparavant. Au vu de la tendance importante constatée ces dernières années concernant la diminution des inhumations en cercueil au profit de la crémation puis d'une incinération ou mise au columbarium des urnes et, principalement, du dépôt des cendres au jardin du souvenir, il est particulièrement improbable que ce secteur soit à nouveau nécessaire ces prochaines décennies pour l'enterrement de corps ou d'urnes, au vu également des réserves de terrains



Situation actuelle et localisation des espaces concernés (env. 1'500 m²) au sud du cimetière de Vassin



Vue de l'ex-secteur 6 après désaffectation, depuis le bosquet de bouleaux

disponibles dans le reste du cimetière. Son emplacement le long de l'avenue de la Perrausaz et en continuité avec l'ex-secteur 5, désaffecté en 2021 et déjà réaménagé avec la plantation d'un bosquet de bouleaux, a été jugé idéal pour y créer un nouvel espace vert de type microforêt.

4.2. Projet

Le projet vise à créer un nouvel espace vert dans le cimetière de Vassin, propice au recueillement tout en améliorant notablement la biodiversité au cœur de la ville. La plantation de deux secteurs de microforêts selon la méthode « Miyawaki », de même que la création d'un plan d'eau en remplacement de la fontaine existante et de divers cheminements s'inscrivent dans le prolongement de l'actuelle forêt de bouleaux, conservée et intégrée au projet.

La méthode « Miyawaki » prévoit la plantation de nombreuses essences d'arbres et d'arbustes indigènes et résilientes de façon très dense, afin de créer de véritables écosystèmes forestiers malgré les modestes surfaces à disposition, renforçant ainsi de façon importante la biodiversité et le rôle de corridor écologique du secteur du cimetière de Vassin. Le projet prévoit ainsi la plantation de près de 1'800 plants forestier de 40-60 cm de haut et de 500 plants de vivaces sur cette surface.



Il est également prévu la création d'un plan d'eau / biotope, alimenté par la fontaine déjà présente à cet emplacement, lequel sera vidé en hiver afin d'éviter la colonisation par certaines espèces de grenouilles pouvant être particulièrement bruyantes, ce qui peut être délicat à gérer vis-à-vis du voisinage immédiat. Un biotope de ce type, qui n'est pas en eau toute l'année, est par ailleurs un milieu intéressant pour d'autres espèces animales et de batraciens qui ont besoin spécifiquement de cette alternance pour leur cycle de vie.

La mise en place de plusieurs bancs supplémentaires complètera les lieux.

4.3. Implication de la population

La plantation d'une microforêt ayant un fort potentiel pédagogique, la Municipalité souhaite impliquer la population de quartier, les élèves des écoles voire les enfants fréquentant les garderies dans la réalisation de cette microforêt. A cet effet, il est prévu la plantation des zones de microforêts sur plusieurs journées en impliquant les riverains du quartier sur un weekend et plusieurs classes (6-12 ans) en semaine. Par ailleurs, l'on profiterait de ces travaux pour mettre en place une signalétique sur l'ensemble des arbres du cimetière, indiquant l'essence de ceux-ci.



Plantation participative

Le mandataire retenu a déjà créé plusieurs microforêts en ville de Genève, notamment, et dispose d'une expérience significative en planification de ces surfaces et organisation du volet participatif de la plantation.

4.4. Planning

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis, la plantation de cette microforêt et l'aménagement y relatif est planifié pour l'automne-hiver 2025.

5. Participation des propriétaires privés

L'objectif d'augmenter le taux de canopée communal de 30 % ne pourra être atteint qu'avec la participation des propriétaires privés, lesquels maîtrisent les 4/5^e du foncier en zone bâtie. A cet effet, la Municipalité mets à disposition des subventions alimentées par le Fonds énergie et développement durable (FEDD) pour la plantation d'arbres majeurs ou de haies vives. Par ailleurs, la Municipalité participe et soutient logistiquement diverses actions encourageant les privés et gérances à aménager leurs espaces verts de façon à favoriser la biodiversité et à planter des arbres, en collaboration notamment avec Pro Natura.

6. Coûts

Les coûts relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée sont estimés à environ Fr. 100'000.- par an sur les cinq prochaines années, hors coût de main d'œuvre. Il est prévu de financer la fourniture en lien avec ces travaux par voie budgétaire, via une augmentation des comptes budgétaires ci-après dès le budget 2026.

Compte	Budget 2025	Budget 2026
440.3145.00 Entretien des parcs	85'100.-	90'000.-
440.3145.02 Végétation arborée sur domaine public	34'000.-	45'000.-
440.3145.03 Végétation arborée sur patrimoine financier	15'000.-	30'000.-
440.3145.02 Végétation arborée sur patrimoine administratif	45'000.-	55'000.-
	179'100.-	220'000.-

L'augmentation n'atteint pas Fr. 100'000.-, car les montants au budget 2025 comprennent d'ores et déjà des postes pour plantations d'arbres notamment, qui seront affectés annuellement à la concrétisation de ce plan de gestion différenciée.

S'agissant de la microforêt du cimetière de Vassin, les coûts de création sont résumés dans le tableau ci-dessous et font l'objet de la présente demande de crédit ad hoc.

Création d'une microforêt – Cimetière de Vassin	HT / Fr.
Planification et projet d'exécution	1'800.-
Organisation, gestion et encadrement de la plantation participative (5 journées)	20'000.-
Signalétique et panneaux de communication	1'700.-
Fourniture des amendements pour le sol, semences, etc.	5'000.-
Fourniture des végétaux (2'300 plants)	13'500.-
Fourniture de matériaux divers (bordurettes, etc.), évacuation de matériaux terreux	10'000.-
Sous-total HT	52'000.-
Divers et imprévus 10 %	5'200.-
Total HT	57'200.-
TVA 8.1 %	4'633.20
Total TTC, arrondi	62'000.-

7. Planning

La mise en œuvre du plan de gestion différenciée est prévue d'ici à 2030, par étapes, selon le plan indicatif présenté au chapitre 3.

La plantation de la première microforêt au cimetière de Vassin et l'aménagement y relatif est planifié pour l'automne-hiver 2025, sous réserve de l'approbation du présent préavis.

8. Conséquences financières

La concrétisation du plan général de mise en place de gestion extensive et de plantations sur les cinq prochaines années sera financée par voie budgétaire, avec une augmentation des charges annuelles d'environ Fr. 40'000.- au budget annuel de la division 440 « Espaces verts ».

Par ailleurs, la demande de crédit de Fr. 62'000.- concernant la création d'une microforêt au cimetière de Vassin sera amortie sur 30 ans selon la durée d'amortissement définie par le règlement sur la comptabilité des communes (annexe 1, « terrains bâtis »). Ce projet n'avait pas été prévu au plan des investissements 2025 et sera intégré au plan des investissements joint au budget 2026.

9. Personnel communal

La mise en œuvre du plan de gestion différenciée sera principalement assumée par le personnel communal et a été planifiée en fonction des ressources disponibles. Il n'implique pas la nécessité de prévoir du personnel supplémentaire et, à long terme, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts peut permettre de diminuer le temps consacré à l'entretien de ces espaces.

10. Développement durable

10.1. Social

La plantation de nombreux arbres et la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts permet d'améliorer la qualité de ces espaces publics au profit de la population. La création d'une microforêt au cimetière de Vassin, prévoyant diverses possibilités d'accueil pour le public, permet également d'améliorer les conditions.

10.2. Économique

Aucun impact économique particulier n'est à relever.

10.3. Environnement

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts améliore notablement la qualité écologique des secteurs concernés. La plantation de nombreux arbres et la création d'une microforêt permettront de créer de nouveaux écosystèmes et à favoriser la nature en ville. Finalement, ces plantations permettent également de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan climat communal.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 20/2025,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre note de l'augmentation nécessaire d'environ Fr. 40'000.- par an de la division 440 Espaces verts, dès le budget 2026, pour la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts communaux ;
2. d'approuver la demande de crédit de Fr. 62'000.- pour l'aménagement d'une microforêt au cimetière de Vassin ;
3. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis municipal et à signer les documents nécessaire ;
4. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 62'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.075.00 « Travaux – Microforêt Vassin » ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 440.3311.02 « Amort. – Microforêt Vassin » ;
6. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 2'067.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 30 ans ;
7. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
8. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 56'258'526.17.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Plan de gestion différenciée et de plantation des espaces verts communaux
- Descriptif et plan de projet – Microforêt au cimetière de Vassin
- Postulat du groupe PLR « Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur »

Délégué municipal : M. Alessio Grutta

Adopté par la Municipalité : le 2 juin 2025

VILLE DE
LA **TOUR**
DE **PEILZ**

Planification des secteurs extérieurs

15.05.2025 / Service de l'Urbanisme et des Travaux publics



Planification secteurs extérieurs

- 2025-2026
- 2026-2027
- 2027-2028
- 2028-2029
- 2029-2030

1	Collège Courbet	2025-2026
2	Bains des Dames	2025-2026
3	Stade de Gérénaz	2025-2026
4	Béranges 51 53	2025-2026
5	Cimetière de Vassin	2025-2026
6	Parc Fesquet	2025-2026
7	Stade de Bel Air	2026-2027
8	Parking Fesquet	2026-2027
9	Centre oecuménique et Clin d'Oeil	2026-2027
10	Place des Terreaux	2027-2028
11	Vergers du Château	2027-2028
12	Baumes 22, 23	2027-2028
13	Chemin de la Poneyre	2027-2028
14	Collège des Marronniers	2028-2029
15	Yakari et Cadet-Rousselle	2028-2029
16	Béranges 74	2028-2029
17	Perrausaz 2	2028-2029
18	Charlemagne - Place de jeux	2028-2029
19	Côte à l'Âne	2029-2030



1. Collège Courbet



2. Bains des Dames



3. Stade de Gérénaz



4. Béranges 51, 53



5. Cimetière de Vassin



6. Parc Fesquet



7. Stade de Bel Air



8. Parking Fesquet



9. Centre Oecuménique et Clin d'Oeil



10. Place des Terreaux



11. Vergers du Château



12. Baumes 22, 23



13. Chemin de la Poneyre



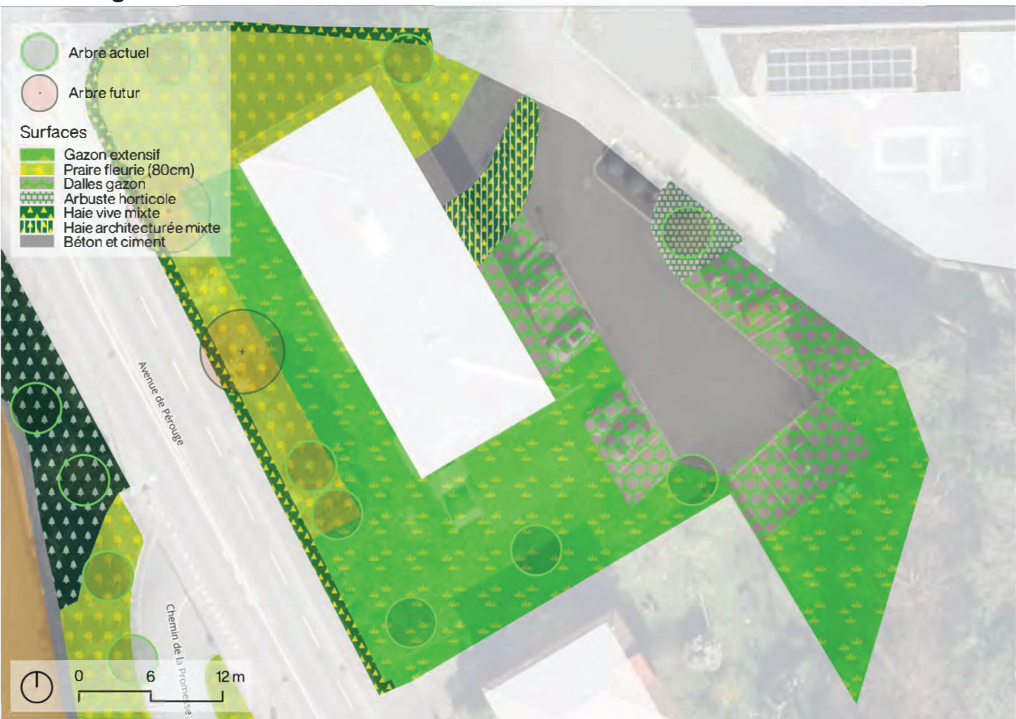
15. Garderie Yakari et Collège Cadet-Rousselle



14. Collège des Marronniers



16. Béranges 74



17. Perrausaz 2



19. Côte à l'Âne



18. Place de jeux Charlemagne



MICRO-FORET

Cimetière de Vassin – Tour-de-Peilz

Concept paysager et Projet participatif

Mai 2025



Ville de la Tour-de-Peilz

Forêt B

Personne de référence

Madame Joëlle Martinoya
Rue du Grand-Bureau 24
1227 Les Acacias – Genève

VILLE DE
LA **TOUR**
DE-**PEILZ**





1. Biodiversité

RENFORCER LA VALEUR ÉCOLOGIQUE

I. Espèces indigènes

Arbres et arbustes indigènes (valeur écologique > espèces "exotiques")

Couvre-sol forestier (tapis de feuilles d'automne, lierre, fougères, vivaces)



II. Refuge

Densité de la plantation (refuge pour la nidification, reproduction faune).

Installation d'aménagements type : tas de bois, murgier (pierres), nichoirs.



III. Bassin

Un point d'eau pour "boire" et inviter à la contemplation.

Alimenté par la fontaine déjà présente.

Vidé en hiver (éviter les grenouilles).

2. Relier

HARMONISER LES DIFFÉRENTES ZONES

I. Intégration de la forêt de bouleaux

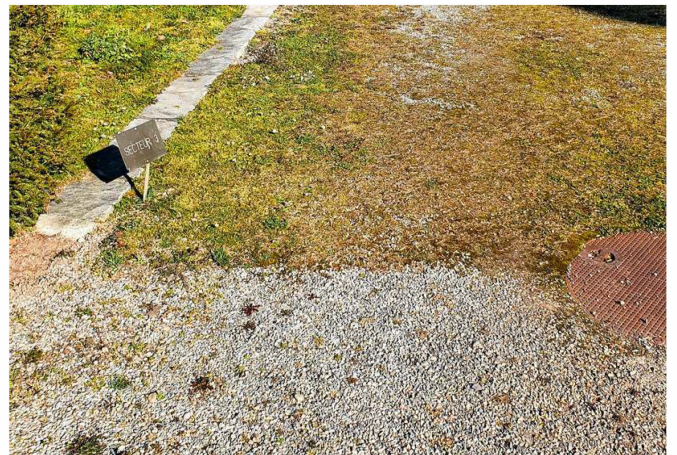
Plantation de plusieurs îlots également sur la parcelle du haut
Intégration d'éléments "forestiers" au sol (lierre, fougères)



II. Relier les cheminements

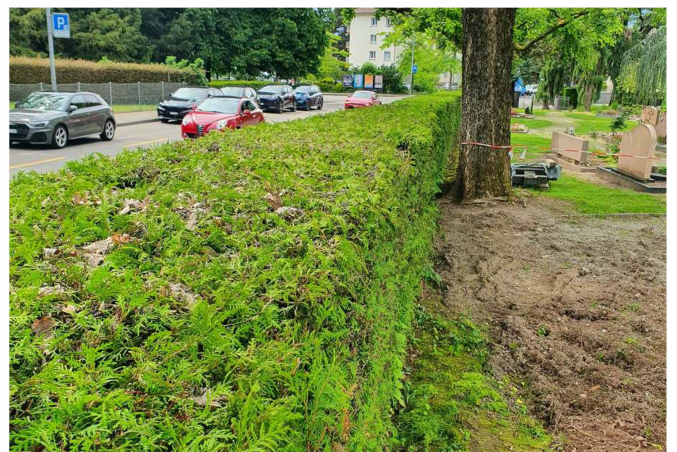
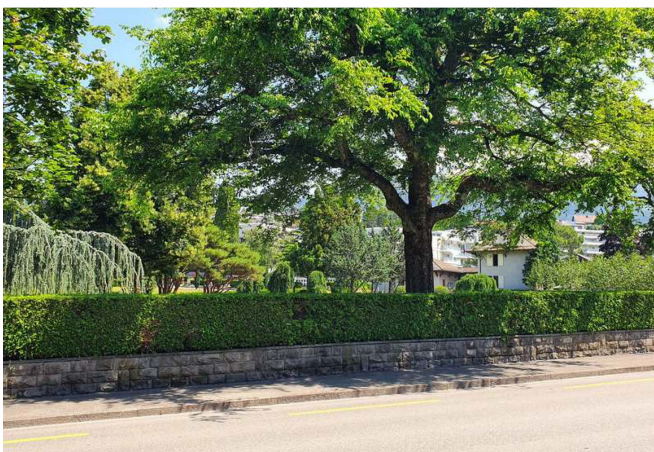
Travail des cheminements aspect naturel "gravier végétalisé".

Retrait des bordures "ardoises" pour arrondir les grandes allées.



III. Ouverture sur la Ville

Remplacer partiellement la haie de thuyas par une haie naturelle = lisière forêt



2. Relier

ILLUSTRATION



Croquis - Échelle 1/250

Les Jardins de Marie - M. Caliri

Rue du Vieux-Marché 3 - 1260 Nyon

3. Recueillement

INVITER AU RECUEILLEMENT ET À LA DÉTENTE

I. Assises

Augmenter le nombre d'assises



Différents formats (bancs, rondins) pour se recueillir et contempler la nature, les oiseaux.



4. Pédagogie

SENSIBILISER À L'IMPORTANCE ARBRES ET FORET

I. Projet

Explications sur les aménagements et pratiques écologiques de l'ensemble du site.



Panneaux individuels par zone (forêt indigène, forêt de bouleau, prairie fleurie, bassin, tas de bois.

II. Plantation participative

Plantation sur plusieurs journées avec :

- une soixantaine de riverains en week-end
- 3-4 classes (6-12 ans) en semaine.



III. Balade botanique

Systématiser la signalétique des arbres présents.

Plantation hiver 25/26

ORGANISATION

Afin de garantir la convivialité de l'activité, les habitant·es sont réparti·es dans des petits groupes de 7-8 adultes, encadré par les équipes de Forêt B. L'activité se déroule l'après-midi et dure environ 2h. = env. 50 à 70 pers.

Deux classes avec des pré-ado ainsi que deux classes avec des plus jeunes (dès 6-7 ans) participeront durant la semaine = env. 100 enfants

Pour une surface de 600 m² = 5 journées de plantation participative et une sans participation (terminer le travail). Des jours de "réserve" seront également retenus en cas de déplacement à cause de la pluie.



Délimitation des surfaces



Dispersion des plants



Accueil des participant·es



Démonstration



Deux groupes d'habitant·es - 60 m²

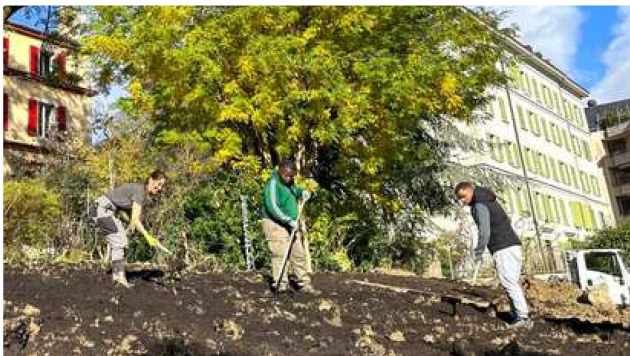
Participatif



Photographe



Images - Drone



Jeunes de la Commune - TSHM



Jeunes de la Commune - TSHM



Plantation avec écoles



Paillage



Mulch - Feuilles d'automne



Entretien participatif - Arrosage

Forêt B



QUI SOMMES-NOUS ?

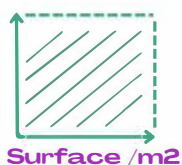


En 2021, dans une démarche éco-citoyenne, **Joëlle Martinoya** a créé l'entreprise Forêt B, afin de proposer aux collectivités publiques et aux entreprises des solutions clés en main pour transformer des terrains dénudés en de magnifiques forêts urbaines pleines de vie.

La création de ces îlots de verdure est réalisée selon la **méthode botanique Miyawaki**. Le but n'étant pas juste de planter des arbres, mais de créer des écosystèmes forestiers résilients, de développer les corridors écologiques et de renforcer le lien social autour d'un projet participatif.



Chiffres clés : 2021-2025



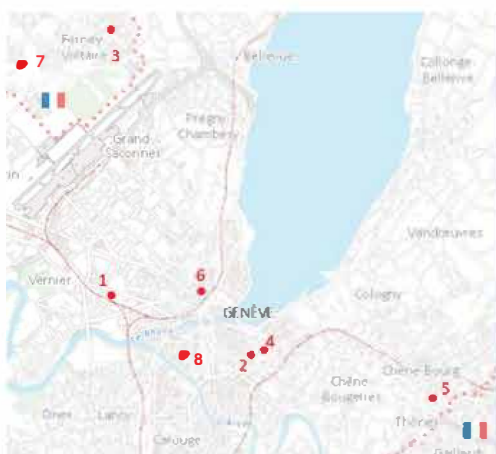
2450



6100



670



Depuis 2021, huit micro-forêts ont été plantées. Cinq en Ville de Genève (dont trois sur des parkings) et trois en milieu périurbain (Thônex et Ferney-Voltaire).

Forêt B s'efforce également d'engager des jeunes ou des personnes à faibles revenus pour réaliser des missions ponctuelles.

Postulat déposé par le groupe PLR

« Une autre façon de lutter contre les îlots de chaleur ».

Monsieur le Président,
Madame la Syndic,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères et Chers collègues,

La Tour-de-Peilz n'est pas la seule ville qui souffre d'îlots de chaleur et ce n'est certainement pas la ville qui en souffre le plus. Dès lors, pourquoi pas ouvrir les yeux, s'interroger et trouver les bons remèdes ailleurs. Ainsi, nous ne vous cachons pas que nous n'avons rien inventé et qu'un même postulat a déjà été déposé par le PLR en 2022 en Ville de Fribourg.

Inspiré par le botaniste japonais Akira Miyawaki, le concept de micro-forêts a essaimé dans plus d'une cinquantaine de pays à travers le monde. Idéal en milieu urbain, il permet de développer la biodiversité, de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie (qualité de l'air, lieux de détente, esthétisme des rues...) et de participer à la lutte contre le changement climatique (îlots de chaleur, rétention d'eau de pluie...).

Ces micros-forêts ultra denses sont plantées sur une surface relativement faible (100 m² suffisent à créer un écosystème forestier) avec des espèces indigènes et résilientes. Rassembler des arbres sur un îlot va créer un micro-climat et permettre aux arbres de mieux résister au froid, à la chaleur et au vent. Selon les informations récoltées, les micro-forêts ont "une croissance 10 fois plus rapide qu'une forêt spontanée" (conventionnelle). De par leur densité, "elles accueillent 30 fois plus de biodiversité".

Un autre avantage majeur, elles peuvent être implantées à proximité directe voire au milieu des îlots de chaleur car une surface de 10 x 10 m ou 5 x 20 m par exemple est plus facilement disponible qu'une étendue pour aménager des espaces ouverts accessibles au public.

Les enjeux portés par les micro-forêts urbaines de type Miyawaki sont nombreux du fait des bénéfices apportés par les arbres en ville : impact sur le climat, gestion de l'eau, habitat pour la faune et la flore, qualité de l'air, stockage de CO₂, sentiment de bien-être au contact de la nature. Elles ont également une composante sociale sous forme de projet participatif associé à la plantation et l'entretien durant les premières années.

Il n'existe en Suisse que deux micro-forêts urbaines, toutes deux à Genève. Aux Pays-Bas et en Belgique, mais aussi en Allemagne, en France et en Angleterre, plus d'une centaine de ces micro-forêts poussent dans les zones urbaines, à des endroits spécifiques pour combattre les îlots de chaleur.

Complémentaires aux projets existants de verdissement de la Ville, des micros-forêts auraient toute leur place sur le territoire communal, d'autant qu'elles nécessitent relativement peu d'entretien. Elles pourraient également faire l'objet d'un projet, intégrant les habitant-e-s des

différents quartiers, favorisant aussi bien la cohésion sociale que les échanges intergénérationnels.

Dès lors, nous pensons qu'une étude de faisabilité de créer des micro-forêts à La Tour-de-Peilz serait un atout pour le développement durable de notre ville.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération ce postulat et demandons qu'il soit transmis directement à la Municipalité pour étude et réponse.

Au nom du groupe PLR

Kurt Egli, Président du groupe

Compléments d'information sur le sujet :

Reportage RTS www.youtube.com/watch?v=lRLfbq9NvAQ

Les deux premiers sites pilotes en Suisse www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/ville-nature/arbres/geneve-ville-arbres/micro-forets-urbaines